

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Date de publication: 01/12/2025

Le directeur général de l'Agence Française de Développement;

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles R. 515-6 et 515-16;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 6 ; Vu la lettre interministérielle du 12 septembre 2025, désignant le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement à partir du 2 octobre 2025 ;

DÉCIDE:

Délégation est donnée à Monsieur Sophyane BOUCHENNA, directeur adjoint du département Réglementaire Comptabilité Consolidation, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du département Réglementaire Comptabilité Consolidation visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 21 novembre 2025 En un exemplaire original

> Le directeur général Rémy RIOUX